

CPE et numérique : redéfinition du métier pour le meilleur et pour le pire ?

Le numérique nous fait gagner beaucoup de temps lorsque nous avons des informations à diffuser, permet de garder une traçabilité des échanges. Nous disposons d'outils qui facilitent les travaux collaboratifs, la consultation des élèves... Les ressources numériques nous aident à construire des séances de sensibilisation, favorisent le partage, nous nourrissent intellectuellement. Le numérique est libérateur lorsqu'il nous permet de gagner en efficacité, d'élargir le champ des possibles mais il peut également être aliénant lorsqu'il prend trop de place dans nos vies professionnelles voire personnelles et limite les interactions humaines entre collègues indispensables au travail en équipe.

C'est indéniable, le numérique a un impact sur les pratiques éducatives et des enjeux éthiques émergent et questionnent l'identité professionnelle des CPE.

- **CPE : Le surveillant général numérique ?**

Les espaces numériques (ENT, pronote...) facilitent les échanges entre personnels mais multiplient aussi les supports. Les rapports d'incidents sont de plus en plus envoyés par ces canaux. Il arrive aussi que de simples courriels ou fils de discussion fassent office de rapports, mais sans validité réglementaire. Des collègues CPE se retrouvent noyé.es par les situations, qui arrivent en flux continu, sans filtrage, pour lesquelles il manque parfois des éléments d'analyse. C'est une négation de la dimension collective du suivi qui nous est chère et cela induit une certaine pression qui pèse sur les seul.es CPE. Les CPE n'ont pas pour vocation de « traiter » des rapports mais bien de « conseil(ler) l'équipe éducative et le chef d'établissement dans l'appréciation des mesures éducatives et de réparation ainsi que dans l'appréciation des sanctions disciplinaires » ([circulaire n° 2015-139 du 10-8-2015](#)). Les CPE peuvent définir les modalités des échanges entre collègues qui leur semblent les plus pertinentes pour reprendre la main sur leur activité (ex : exclusivement une remise en main propre des rapports d'incidents).

- **De plus en plus de mails, de moins en moins d'humain :**

Ces dernières années le temps passé devant nos écrans d'ordinateurs n'a fait qu'augmenter et apporter une surcharge de travail. Les CPE restent concepteurs et conceptrices de leur activité, nous avons le droit d'estimer que notre place est davantage sur le terrain ou en entretien avec des familles et des élèves, de définir nos priorités professionnelles.

- **Logiciels de gestion des absences**

Problème de paramétrage, ergonomie numérique insatisfaisante, système d'alerte peu efficace, statistiques peu adaptées, interface modifiée en cours d'année ... l'ENT est souvent critiqué, il a pu mettre des collègues en difficultés. Les CPE sont peu ou pas associés au développement des différents outils. La formation repose trop souvent sur les CPE eux-mêmes, par tâtonnements, l'accompagnement est insuffisant et l'Institution n'offre pas les formations nécessaires. Le sentiment d'incompétence est parfois source de préoccupations et de souffrance professionnelles.

- **Les portables confisqués**

La pression est parfois forte pour que les CPE réceptionnent les téléphones portables confisqués, rien ne les oblige à endosser cette responsabilité.

Circulaire n° 2018-114 du 26-9-2018 : la confiscation est possible mais pas n'importe comment. « Le règlement intérieur doit toutefois préciser les modalités de la confiscation de l'appareil comme de sa restitution et intégrer la confiscation à la liste des punitions scolaires. En l'absence de telles précisions, le principe de l'interdiction de l'utilisation des téléphones s'applique sans que la confiscation puisse être mise en œuvre ».

La « **pause numérique** » mise en place dans certains établissements met des vies scolaires sous pression : <https://www.snes.edu/article/pause-numerique-vers-une-interdiction-totale-du-portable-dans-les-colleges/>

- **Numérique et risques psychosociaux**

Le flux constant d'informations à examiner, la surcharge cognitive, l'isolement professionnel qui peut s'installer, la frontière parfois poreuse entre la vie professionnelle et privée, sont des sources de souffrance au travail. Les CPE sont

particulièrement touché.es par les risques psychosociaux et le numérique les expose. Nous avons d'ailleurs consacré un stage académique (<https://www.clermont.snes.edu/Stage-Sante-mentale-du-mardi-19-novembre-2024-compte-rendu.html>) et un stage national (<https://www.clermont.snes.edu/Le-SNES-FSU-organisait-un-stage-national-CPE-les-3-et-4-avril-2024-Les-CPE-face.html>) à la santé mentale des jeunes mais aussi des professionnels.

Ce que nous défendons au SNES-FSU :

- Des relations de travail humanisées
- Le respect du droit à la déconnexion, le respect de la vie privée
- Le collectif professionnel et la responsabilité partagée pour rompre l'isolement au travail
- Le respect de notre circulaire : CPE, concepteur et conceptrice de son activité
- Une formation continue de qualité

Merci de prendre quelques minutes pour répondre à notre enquête, en cliquant sur le lien suivant : <https://snesclermont.limesurvey.net/324399?lang=fr>